



Chers parents,

Nous vous présentons, ici, comme le demandent les textes légaux, les frais qui vous incomberont tout au long de cette année.

Un seul compte pour tous les paiements : le **BE63 0013 4198 6108** de l'A.S.B.L **G.F.S. Emile André**.

Ne payez rien avant d'avoir reçu de notre part une facture avec une communication structurée que nous vous demandons d'utiliser pour faciliter le travail du secrétariat.

Frais pour les activités durant le temps scolaire :

Frais obligatoires :

- Le montant des activités extérieures vous sera remis à la fin de chaque trimestre et celui-ci ne dépassera pas **50 € au total de l'année**. Il ne vous sera demandé aucune autre somme pour les sorties d'une journée, ou l'une ou l'autre visite, pendant l'année. Cette participation est obligatoire parce que inscrite dans le projet d'établissement.
- Comme noté dans le projet d'établissement, les élèves partent une semaine en **classe de dépaysement**. La participation des parents est fixée cette année à **150 €**, ce prix couvre le séjour et les activités, le transport est pris en charge par l'école. Nous vous proposons 3 formules de paiement :
 - 150 € en une fois au cours du mois d'octobre
 - 3 x 50 € en octobre, janvier et avril
 - 7 x 20€ en octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars et avril et 10 € en mai.Vous recevrez un avis pour noter votre choix de paiement.
En cas de grosse difficulté de paiement, contactez-nous **dès à présent** l'assistante sociale de l'école pour voir si une aide est possible. Nous vous rappelons que seul un certificat médical peut dispenser votre enfant de participer à cette semaine.

Frais en dehors du temps scolaire :

Si votre enfant reste à l'école le midi ou vient plus tôt le matin, le paiement d'un ou deux services de garderie vous sera demandé.

1 prestation, le matin	25 €
1 prestation, le midi	14,5 €

Les réductions de 50% à partir du second enfant et sur présentation d'une attestation sur l'honneur de revenus existent comme l'an passé.

L'exonération existe toujours pour les personnes qui perçoivent le revenu d'intégration du CPAS de la Ville de Bruxelles.

Nous restons, bien entendu, à votre entière disposition pour toute explication complémentaire.

Signature des parents

Pour l'équipe éducative
Monsieur Ledune